



**SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DU GOLF DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à des prestations de services au Centre
de séminaires du golf de Moliets**

Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 03 mai 2024 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 21 février 2023 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation du patrimoine immobilier du Golf de Moliets-et-Maâ, et ses avenants,

VU la proposition de la SATEL en date du 2 décembre 2024,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire :** SARL FEVAI'LEC – 35 Chemin d'Andras à MISSON (40290)
 - **Objet du marché :** modification des alimentations de la centrale incendie et des réseaux aspirants avec assistance à la prochain Commission de sécurité au Centre de séminaires et de congrès du golf de Moliets-et-Maâ
 - **Montant :** 3 207,74 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le

12 DEC. 2024

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L

Xavier FORTINON